Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260323-2026CM03_DEL03-DE

DÉPARTEMENT

35

ARRONDISSEMENT

Rennes

Effectif légal du conseil municipal
27

Nombre de conseillers en exercice

27

COMMUNE :

LA BOUEXIERE

Toutes les communes

Élection du maire et des adjoints

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à vingt heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de la Bouëxière.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les noms et prénoms d'un conseiller par case) :

PELLEN Jean-Marc	CERNEAUX Isabelle
BEAULIEU Angélique	CAMO Nicolas
RUFFAULT Lenny	PRETOT-TILLMANN Sylvie
DORNIC Aurélie	DARSOULANT Régine
LEBLANC Jean-Alfred	JAMBOIS Régis
MALHAIRE Gaëlle	
JOUANGUY Thomas	
VANNIER Béatrice	
DELAUNAY Jérémie	
DUCLOS Doriane	
HARDY Sylvain	
LUSSOT Chloé	
LECLERE Anthony	
MONNERIE Roseline	
FEVRIER Richard	
DARTAIS Marie-Françoise	
LIZE Laurence	
GAUDIN Julien	
ALLAIN Jeanne	

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260323-2026CM03_DEL03-DE

une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 5
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 22
f. Majorité absolue [4] 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Marc PELLEN	22	Vingt deux

2.5. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Jean-Marc PELLEN a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PELLEN élu maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de huit adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à huit le nombre des adjoints au maire de la commune. Si un seul adjoint doit être élu, le président a rappelé qu'il est élu selon les mêmes modalités que le maire, à savoir au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue (*dans ce cas de figure, ne pas remplir la partie 3.2 et passer directement à la partie 3.3*).[5]

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

---

[4] La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

[5] Rayer cette dernière phrase si au moins deux adjoints doivent être élus

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260323-2026CM03_DEL03-DE

Le maire,

Le conseiller municipal le plus âgé,

Le secrétaire,

Les assesseurs,

MAIRIE DE LA BOUEXIÈRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35340